

En cette journée d'élections régionales importantes pour la France, dernier coup de semonce pour notre classe politique, il est difficile d'évoquer des questions de défense et de sécurité. Je me contenterai de deux commentaires sur deux sujets.

Le premier commentaire est ce discours du Premier ministre ce dimanche sur les résultats des élections et sur cette référence forte à la Patrie. Pourtant, ce vendredi dans l'Essonne, département d'origine de notre Premier ministre, je donnais une conférence sur la menace djihadiste, sa propagande et sur ce que nous pourrions faire. J'évoquais le retour aux références patriotiques pour que le citoyen puisse faire face avec détermination. J'ai cependant été apostrophé plutôt violemment et assimilé à l'extrême-droite par une enseignante à la retraite puisque je me référais aux symboles de la République : Patrie, Marseillaise, Drapeau. Je pense que le message pourtant porté depuis un certain temps par le Premier ministre sinon par le président de la République ne lui était pas parvenu. Grave et symptomatique. Nous ne devons pas avoir les mêmes valeurs.

Réaction isolée par rapport à la centaine de personnes présentes, cet « échange » cependant montre le travail de reconquête morale que nous devons entreprendre auprès d'une génération restée dans le passé, sinon dans l'utopie mais surtout dans le déni de la réalité du XXI^e siècle. L'attitude de cette génération a conduit la France dans la crise que ce soit par la montée du salafisme ou par celle d'une extrême-droite dont nul ne pourra dire qu'elle est insignifiante ce soir.

Le second commentaire concerne cette information sur l'attribution de la Légion d'honneur aux victimes des attentats du 13 novembre. Cette volonté attribuée au président de la République pose débat au moins auprès de la communauté de ceux qui ont la Légion d'honneur et de ceux qui considèrent que l'attribution d'une décoration doit répondre à des critères précis et non galvaudés. Le premier critère dans ce cas est celui de la reconnaissance de services rendus à la Nation par cette décoration (Cf. [Article du Point du 9 décembre 2015](#)).

Je peux effectivement m'étonner que la Légion d'honneur puisse être attribuée aux victimes du 13 novembre 2015 au nom de l'émotion, de l'opportunisme politique ou simplement par la perte de repère sur le sens d'une décoration.

Certes, ce n'est pas la première fois que ce débat est lancé sur la remise de décorations, sur les conditions de leur attribution (par exemple les ministères à l'été 2012 y compris celui du ministère Duflot au profit de nombreux écologistes), sur les états d'âme d'un récipiendaire potentiel (Thomas Piketty en janvier 2015). Il est vrai qu'il existe toujours un grand attrait pour le port à la boutonnière d'une décoration.

L'article du Point rappelle que le code de la Légion d'honneur autorise la décoration posthume à des personnes mortes dans l'exercice de leur fonction mais les quatre victimes de l'Hypercacher ont bien été décorées par Ségolène Royal. Certes, la Légion d'honneur avait déjà été profondément « dévalorisée »... en 2008 si j'en crois toujours l'article du Point.

Le général Cann, un grand soldat, s'est très bien exprimé sur l'attribution de la Légion d'honneur lors d'un communiqué mis en ligne sur le site de l'association de soutien à l'Armée française ce 9 décembre (Cf. [ASAF](#)). J'en fais d'autant plus volontiers la référence qu'il s'agit de

mon ancien de saint-Cyr, sa promotion « Union française » étant marraine de la mienne à 50 ans d'écart, et que j'ai été son officier communication détaché de Paris lors de la chute du Mur de Berlin en 1989 alors qu'il y commandait les forces françaises.

Pour conclure sur ce point, le Grand Maître de la Légion d'honneur étant le président de la République, le général Georgelin, son Grand Chancelier, a pour mission me semble-t-il d'être le gardien du temple et donc de préserver le sens donné à l'attribution de cette décoration qui fait entrer dans l'Ordre de la Légion d'honneur, car c'est un Ordre avec ses grades, son code, l'exemplarité attendue qui justifie cette décoration. Etre une victime n'est pas un critère pour entrer dans l'Ordre de la Légion d'honneur même à titre posthume.

Si ses conseils avisés, sans aucun doute, ne sont pas écoutés, il ne restera plus que la démission.